



Chers patineurs, chères familles,

Comme vous le savez le mercredi 28 octobre dernier, le Président de la République a décrété un nouveau confinement assez différent du précédent. Les informations que nous avons eues durant les 72 heures qui ont suivies étaient assez dissonantes, laissant entrevoir initialement une poursuite de l'activité des clubs avec les enfants. Nous savons dorénavant que les activités sportives, en dehors de quelques situations exceptionnelles, sont impossibles jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi, l'ESPAR doit fermer ses portes jusqu'au 1er décembre inclus en raison des mesures sanitaires.

Nous espérons pouvoir reprendre dès cette date afin de poursuivre notre saison sportive et associative.

Pendant ce mois de confinement, nous proposerons des concours pour les patineuses et patineurs des cours de 2 à 12 ans, des cours du mercredi 10h-10h45 et 18h-18h45, vendredi 18h-18h45 et samedi 11h-11h45.

Pour les patineuses et patineurs Ados/Adultes, des séances de renforcement musculaire vous seront proposées en visio aux horaires habituels de vos cours les lundis et mercredis de 18h45 à 19h30 à partir du 9 novembre.

Nous souhaitons vous informer que l'ESPAR est une association type loi 1901, gérée par une équipe de bénévoles, et dont le but n'est pas de faire des bénéfices mais d'offrir à vos enfants le meilleur apprentissage du patinage et de rémunérer en conséquence ses 4 entraîneurs salariés.

Même si ce nouveau confinement est une catastrophe pour la gestion de votre club, comme au printemps 2020, le Comité Directeur examinera les modalités d'un potentiel dédommagement. Dans tous les cas, les licences doivent être prises et réglées à la Fédération. Concernant les cotisations, nous suspendons temporairement les paiements au-delà du mois d'octobre. Les familles qui souhaitent malgré tout poursuivre le paiement régulier de cette cotisation peuvent nous le faire savoir par retour de mail.

Malgré cet arrêt d'activité, les familles qui bénéficient d'un financement type « Bons Temps Libre » de la CAF ou « Contrat Partenaire Jeunes » de la Mairie de Rouen doivent nous remettre leur dossier complet au plus vite car ces financements doivent être mobilisés avant le 31/12/2020.

Espérant vous revoir très bientôt.

Le Comité Directeur